

ARRETE N° 071 /2026

OBJET : REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L251-1 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 247 du 17 février 2022 portant création d'un Comité Social Territorial,

Vu le procès-verbal des élections professionnels du 8 décembre 2022,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2026 ;

ARRETE

Article unique : Les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial de la mairie d'Ozoir-la-Ferrière, commun avec son CCAS, sont désignés ci-après :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Laëtitia DEVRIENDT Monsieur Jean-Paul CHONION Madame Isabelle PITSCH Madame Catherine ROUSSEAU	Monsieur Michel CALAFATO Madame Nadège BERTHAULT Monsieur Sébastien CHAUVIN Monsieur Bruce HENRIONNET

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 20 avril 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.

